

Organiser une manifestation

Dossier de manifestation recevant du public

Si vous organisez une manifestation recevant du public, vous devez remplir un dossier de demande et l'adresser à l'accueil de la mairie **au moins 3 mois avant la date de manifestation.**

[Dossier de demande d'organisation de manifestation](#)

Réservation de salle

Votre manifestation est organisée dans une salle municipale, Misseron ou salle des fêtes ?

Avez-vous bien pensé à la réserver ?

Si non, retrouvez les modalités sur :

<https://www.mairie-thoiry.fr//salles-municipales/>

Montage de structure

Si vous montez une structure lors de l'organisation de votre manifestation (tente, chapiteau, gradin...), n'oubliez pas de joindre le document suivant :

[Documents CTS \(montage de structures\)](#)

Débit temporaire de boissons

Vous servez/vendez des boissons lors de votre manifestation ? Joignez la demande de débit de boisson temporaire :

[Demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire](#)

Vente au déballage

Votre manifestation est une vente au déballage ? (ex : vide-grenier, bourse aux jouets...). N'oubliez pas de remplir le formulaire :

[Déclaration préalable d'une vente au déballage : cerfa n°13939*01](#)

Organisation de spectacle

Vous organisez un spectacle ? Remplissez le dossier DRAC

[Dossier DRAC](#)

Contact

Mairie de Thoiry

Vie associative et sportive



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 10 12](tel:0450411012)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Téléchargement

[Dossier de demande d'organisation de manifestation](#)

[Documents CTS \(montage de structures\)](#)

[Demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire](#)

[Déclaration préalable d'une vente au déballage : cerfa n°13939*01](#)

[Dossier DRAC](#)

[Formulaire de mise à disposition de la salle des fêtes](#)

En savoir +

[Salles municipales](#)

Plan Vigipirate : hausse du niveau à « Urgence attentat »

Depuis le lundi 25 mars 2024, le niveau du plan Vigipirate a été élevé au niveau "Urgence Attentat". Retrouvez toutes les bonnes pratiques [sur ce lien.](#)